

Réouverture de la prison de la Santé



Réflexions ouvertes sur un lieu fermé

SOMMAIRE

La Santé : une prison dans ma ville

3

Esthétique carcérale et surveillance

Les techniciens de l'enfermement ont du goût
Souriez vous êtes filmé-e

5

La patrimonialisation des prisons : à propos de "la mythique prison de la Santé"

L'amour des vieilles pierres et des bonnes histoires
La patrimonialisation des prisons, outil de domination
et d'effondrement

7

La prison moderne : une prison modèle ?

La lubie de la modernisation
L'illusion de la prison modèle

11

A la Santé des entreprises !

Le secteur privé et l'activité pénitentiaire
Le capital a toujours faim
La construction de places de prison, cette Chimère.

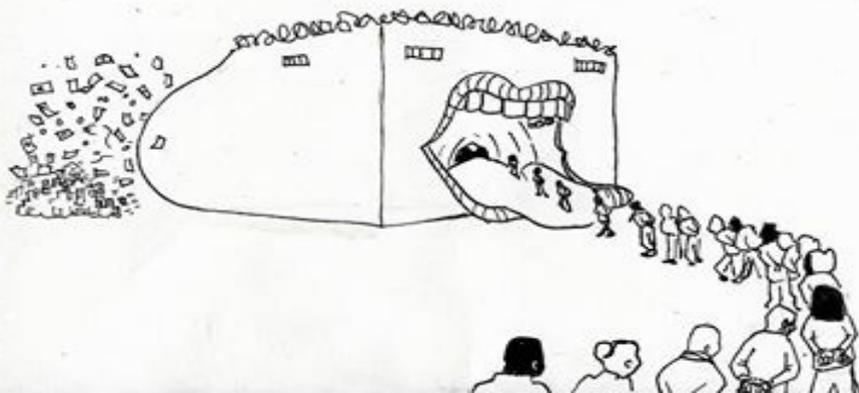
15

INTRODUCTION

Si vous êtes un·e habitant·e du quartier, la réouverture de la prison de la Santé ne vous a sans doute pas échappée. Le 12 janvier dernier, place de l'Île de Sein, à proximité de la prison se tenait un rassemblement d'une centaine de personnes protestant contre sa remise en service et contre tous les lieux d'enfermement. Pourquoi s'opposer à cette réouverture et, a fortiori, à l'emprisonnement lui-même ? Avec ce livret, nous espérons apporter quelques éléments à cette réflexion et soulever les questions que posent la rénovation de la Santé, sa réouverture et le discours qui l'accompagne.

Actuellement, les projets de construction de prisons vont bon train : le gouvernement vient de faire voter à l'Assemblée Nationale un budget de 625 millions d'euros pour la construction de nouvelles places de prison qui, selon l'objectif annoncé, devraient atteindre le nombre de 7000 d'ici à 2022. Dans ce contexte, nous ne pouvons ni ne devons faire l'économie d'une réflexion approfondie - que ce soit ou non en tant que riverain·es - sur ce que signifie la réouverture de la Santé aujourd'hui. Nous nous devons de nous interroger sur la "qualité" de symbole qu'on lui prête, sur la façon dont elle est mythifiée et romantisée dans les discours alors même qu'il s'agit avant tout - et peut-être uniquement - d'un lieu d'enfermement. Passé le vernis du roman historique, on en arrive à questionner ce que signifie la modernisation de la Santé, l'économie qui la sous-tend, la surveillance qui en est la règle et les efforts déployés pour la faire entrer dans le giron du patrimoine culturel parisien, voire français.

La construction de places de prison supplémentaires n'est pas une réponse efficace à la surpopulation carcérale comme l'a montré le temps : les chiffres montrent que plus on construit, plus on incarcère, à taux de criminalité stable voire diminuant. Il est donc plus que nécessaire de s'interroger sur les logiques qui président au discours favorable qui entoure actuellement le développement des prisons et leurs rénovations, quand bien même elles seraient porteuses d'une supposée modernité. Les effets dévastateurs du système carcéral sont quasiment absents du débat public, il est urgent de les placer au centre de nos réflexions.



La Santé : une prison dans ma ville

La réouverture de la prison de la Santé évoque plein de questions : pourquoi normalement les prisons sont à l'écart des villes ? Pourquoi sont-elles autant isolées ? Est-ce qu'une prison intra-muros éviterait l'isolement ou pas ?

La ville et la prison : un éloignement systématique

La prison est l'emblème de la privation de liberté : un endroit où l'attente est interminable, une usine qui fabrique les exclus de la société dans l'indifférence. On y subit le mépris et les programmes de réinsertion ne s'apparentent qu'à de vastes blagues. Le déni des droits des personnes détenues y est constant, le contrôle perpétuel et toute différence est systématiquement réprimée. La prison enferme pour maintenir l'ordre, pour assurer une population sage et tranquille, une population des "bon-ne-s citoyen-ne-s".

Quant aux personnes détenues, comme l'écrit le sociologue Philippe Combessie en 2002 : "*on les aperçoit, à leurs fenêtres, entre les grilles, mais sans distinguer leurs traits [...] La prison cache le détenu et présente au citoyen qui passe devant elle le visage du crime*".

On ne veut finalement pas la voir cette prison ! Elle nous met mal à l'aise, elle présente un élément perturbateur qui gêne nos soirées et déränge nos conversations. C'est mieux de ne pas l'avoir sous les yeux cette prison, de la refouler le plus loin possible et de la laisser être le problème de quelqu'un d'autre !

Cet éloignement de la prison des centres urbains n'est pas la force irrépessible du progrès et de la modernité : c'est un programme systématique, spécifique et bien organisé de la part de l'Etat Français...

Eloigner la prison de la ville signifie l'éloigner des proches mais aussi de la lutte pour les droits des personnes détenues : quoi de plus dur que de militer, se mobiliser et sensibiliser autrui contre quelque chose qu'on ne voit pas.

Parce qu'on cache les prisons en périphérie dans des zones rurales peu ou pas desservies par les transports en commun, on isole encore plus les personnes détenues de leurs proches et leur famille.



Une prison intra-muros: le même éloignement ?

Alors la réouverture de la Santé : un contre-exemple de l'éloignement systématique ? Il s'agit d'une prison, avec les mêmes répressions, les mêmes violences, mais qui, cette fois ci, est centrale, urbaine et bien desservie : arrêt Denfert Rochereau, XIVème arrondissement. Mais une prison en ville, est-ce que ça atténue l'éloignement des détenus ?

La Santé, bien qu'elle soit centrale, est totalement cachée à la vue des citoyen-ne-s. Les murs qui l'entourent sont devenus, avec les travaux de renouvellement, plus hauts, plus épais, plus oppressifs, presque étouffants. Ces murs semblent vouloir effacer de la ville cet honteux bâtiment et, encore une fois, repousser la prison ailleurs. On l'a bien compris : une fois de plus, on glisse la prison sous le tapis.

Construire les prisons à l'intérieur de la ville a pour certain·es des aspects intéressants : les rapports familiaux pourraient être tenus plus aisément, et il serait plus facile de sensibiliser les citoyen-ne-s à la question carcérale !

Cependant, toute nouvelle place de prison reste une "solution", qui n'en est finalement pas une. Le système carcéral est pourri dès ses racines : le taux de récidive monte à 59% , le nombre de suicides est chaque année un des plus hauts en Europe, l'offre des soins est inégale et insuffisante, les incarcérations grimpent même si la délinquance est en baisse continue. Il paraît évident, à la lecture de ces faits, que ce n'est pas en construisant des nouvelles prisons qu'on va changer la situation.

Comment La Santé, cette ville dans la ville, ce microcosme fermé où tout repose sur le coercitif, pourrait éviter l'éloignement des personnes détenues ? Elle reste un moyen pour l'Etat d'enlever la liberté à ses citoyen-ne-s, de les ostraciser. Elle reste un lieu de contrôle, elle reste un outil pour nous apprivoiser tou·te·s.

Si la Santé essaie de se fondre dans le décor, c'est à nous de la faire détonner, de se rappeler qu'elle est là et qu'on ne doit pas accepter de retomber dans l'indifférence qui lui permet d'exister aussi facilement.

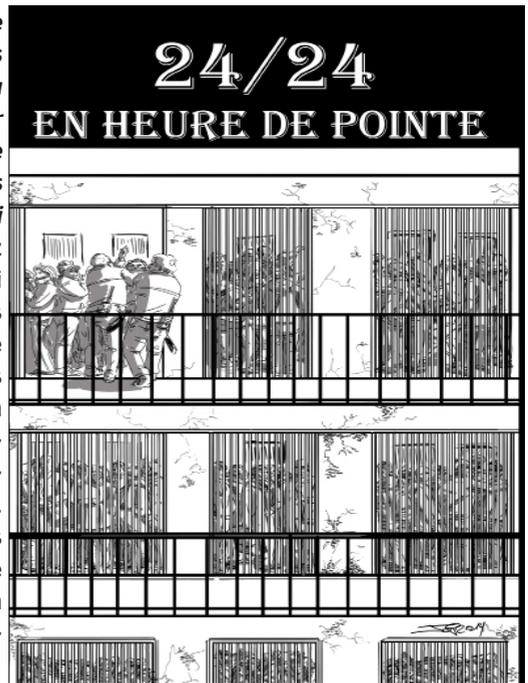
Esthétique carcérale et surveillance

Les techniciens de l'enfermement ont du goût

La réouverture en grande pompe de la prison de la Santé s'est accompagnée de nombreux discours sur les « prouesses architecturales », anciennes et récentes, de l'établissement. On souligne les aspects fonctionnels de ces rénovations : agrandissements des parloirs et des coursives, l'installation de nouvelles caméras et de dispositifs de sécurité. Mais on met aussi en avant les efforts « esthétiques » des travaux ; des coups de peinture, l'ajout d'espaces végétalisés, l'intégration de la porte de la prison dans l'espace urbain. Dans un documentaire, on s'attarde sur les anciennes briques polychromes autour des fenêtres, qu'on qualifie volontiers de « coquetterie incongrue ». So fancy ! Une prison « flambant neuve », presque humaine nous dit-on, en plein Paris. Cependant l'objectif originel de la rénovation - l'encellulement individuel, ne sera pas tenu. Et le seuil de 100% d'occupation, d'après le ministère de la Justice, sera dépassé avant l'été.

Les discours célébrant l'inventivité et l'humanité de ces rénovations ne doivent pas occulter la réalité des conditions en détention. Dans l'Express, on pouvait lire : « *Les architectes pénitentiaires se sont creusé la tête pour que la privation de liberté soit moins pénible. Une innovation : des plaques percées au plafond destinées à améliorer*

l'acoustique. C'est que le bruit constitue un fléau en prison. Difficile de passer dans une coursive sans qu'un détenu hurle ou tambourine à grands coups de poings sur sa porte, parce qu'il se trouve en manque de tabac, par exemple. Les surveillants sauront vite s'ils ont ou pas les oreilles qui bourdonnent en fin de service. » On peut saluer la compassion du journaliste, qui semble se soucier de l'état de l'ouïe des surveillant·e·s. Néanmoins il ne mentionne pas la présence d'un filet anti-suicide dans le bâtiment, comme il en existe dans bon nombre de prisons. L'enfermement renforce - quand il ne les crée pas, des situations de souffrance parfois extrêmes. D'après l'Observatoire International des Prisons, les personnes détenues en France se suicident 6 fois plus que la population générale (à caractéristiques démographiques égales). Prison humaine...?



Souriez ! Vous êtes filmé·e

L'enjeu de ces rénovations, apparemment, c'est de « *réhumaniser tout en maintenant la sécurité* » (Marianne, 05/01/2019). Faire une prison qui soit sympathique, sans perdre de vue la surveillance. Que les fins connaisseurs de l'architecture carcérale se rassurent : l'ancienne tour panoptique est bien maintenue. Ouf ! Le patrimoine est sauvé. Le panoptique central, c'est un dispositif pensé pour que les détenue·es soient observé·es en permanence. Il est bâti d'après un système de rayonnement : une tour d'où convergent tous les couloirs. Cet agencement a été repris et décliné pour le rez-de-chaussée du bâtiment central, comprenant une salle circulaire pourvue d'un guichet de surveillance « quasi-panoptique », ainsi que pour les tourelles d'angles de l'ancien quartier des condamné·es, permettant elles aussi une vision panoramique. Cette architecture radiale, empruntée par Emile Vaudremer à l'ancienne prison de Mazas, continue d'être louée avec enthousiasme.

Ce type d'architecture, courant dans les prisons et dans d'autres institutions, ainsi que l'arsenal de caméras présent au sein de la Santé participent au façonnement d'un univers mental : se savoir observé·e en permanence. Cela doit-il nous rassurer ? La promesse du toujours plus sécuritaire mobilise des affects communs. Se croire mieux protégé·e.s. Cependant, la surveillance nous concerne tous et toutes, que l'on estime ou non "avoir des choses à se reprocher". La manière dont on traite les détenue·es doit nous alarmer tant leur vie privée n'est pas respectée (la communication avec l'extérieur est très réduite et parfois censurée, les conditions de visite des proches sont souvent déplorables, absence d'intimité, sexualité réprimée...). Aussi, il n'est pas exclu que les services de surveillance posent des micros et/ou des caméras dans les cellules et les parloirs, que chaque activité faite sur un téléphone d'un détenu soit interceptée et passée au crible. Le renseignement pénitentiaire a par ailleurs un certain savoir faire pour inciter les détenue·es à la coopération. Lorsqu'ils veulent des informations sur une personne, ils peuvent solliciter d'autres détenue·es en échange d'un changement de cellule, de l'accès à un poste de travail, d'un transfert d'établissement... (Europe 1, "Des espions dans les prisons : dans les coulisses du renseignement pénitentiaire à Strasbourg" 22/01/2019)

Par ailleurs, une personne incarcérée musulmane (ou perçue comme telle), s'expose à une surveillance d'autant plus exacerbée. L'absence de mesure clairement définie pour signaler une radicalisation amène à des soupçons constants de la part de la surveillance. Dans le contexte actuel, la population musulmane est stigmatisée, et les détenue·es musulman·es en payent le prix fort: isolements, fiches S, suppressions d'aménagements de peine ou de permission de sortie. Les critères pour attester d'un "glissement" vers l'extrémisme sont on ne peut plus flous, et les détenue·es musulman·es, sont parfois victimes d'un fort pouvoir discrétionnaire.

Le non-respect des droits et de la dignité des personnes détenues continuera, dans les prisons modernes comme dans les anciennes. Et les coups de peinture n'y changeront pas grand chose. Angela Davis disait d'ailleurs que « *les droits et libertés démocratiques sont définis en regard de ce qui est dénié aux personnes emprisonnées.* » À méditer.

La patrimonialisation des prisons :

à propos de “la mythique prison de la Santé”

Le discours médiatique et universitaire comme celui du ministère de la Justice et de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) autour de la réouverture de la Santé n'a de cesse de rappeler le caractère “mythique” de la dernière prison de Paris et son importance patrimoniale. Cet exercice, qui conjugue autopromotion, voyeurisme et mémoire sélective interroge par le peu de cas qu'il fait des principaux concerné·e·s, les prisonnier·e·s et leur proches, qui disparaissent derrière ces énoncés.

L'amour des vieilles pierres et des bonnes histoires

Sa fermeture pour travaux en 2014 puis sa réouverture le 7 janvier dernier ont suscité l'écriture de quantité d'articles de presse exposant avec enthousiasme les détails sulfureux ou iconiques de son histoire. Ils égrènent la liste des noms célèbres passés par son “quartier VIP” et ceux de ses évadés, évoquent son plan panoptique permettant la surveillance des prisonnier·e·s - sans manquer d'y rattacher Foucault - et rappellent à l'occasion les exécutions qui y étaient pratiquées jusqu'en 1971. Leurs auteur·e·s, dans la droite ligne du discours gouvernemental, participent à faire d'une prison encore en activité un objet à la fois mythologique et patrimonial, partie intégrante de la petite et de la grande histoire.

Ainsi, on nous informe que si certain·e·s riverain·e·s se montrent inquiet·e·s ou incommodé·e·s, les vieux de la vieille estiment que la prison “fait partie [du] décor”. Du côté de l'administration pénitentiaire, on considère que “la Santé a une âme” et “une identité” qui doit être préservée. A sa fermeture un surveillant nostalgique déclarait à propos de ce mouvoir vétuste : “ça ne sera plus jamais comme avant”.

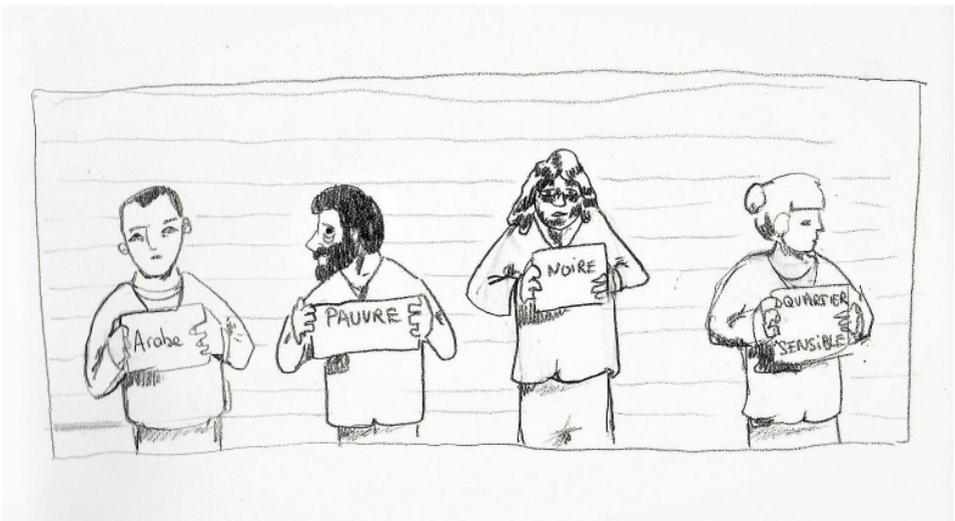
A sa réouverture, ses successeur·ice·s se déclarent ravi·e·s de travailler “dans un beau cadre [...] un monument historique, une ancienne prison de VIP”. A ce sujet, qu'on ne s'affole pas, le frisson du “quartier des particuliers”, disparu dans la rénovation, est remplacé par celui des prisonniers dits radicalisés, qu'un surveillant se réjouit de pouvoir “observer [...] voir avec qui ils parlent, faire remonter les infos”. OSS 117 au zoo.

Une chose frappe dans ce discours : l'absence des premier·e·s concerné·e·s par l'enfermement, les prisonnier·e·s elleux-mêmes, ou leur réduction à l'état d'objet. Placer la Santé sur le plan de la mythologie, c'est en faire une fiction niant la réalité du vécu de ceux qui y sont incarcéré·e·s et broyé·e·s quotidiennement par la violence institutionnelle, administrative, morale et physique qu'ils y subissent. C'est prendre le parti de perpétuer l'idée que la prison est un lieu de rectification morale par le travail et la réclusion et non l'outil de gestion raciste et classiste qu'elle est en réalité. C'est oublier l'histoire des prisonnier·e·s elleux-mêmes et celle de leurs résistances

La patrimonialisation des prisons, outil de domination et d'effacement

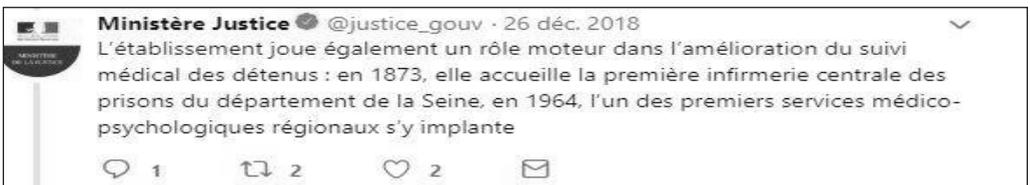
En 2014, des historiens et des personnels pénitentiaires affirmaient dans Libération : “Les prisons font aussi partie de notre patrimoine”. Cet article paraissait de fait à l’occasion des journées du patrimoine, durant lesquelles était proposée une visite de la prison de la Santé, tout juste fermée pour travaux. Le parcours - au son du cliquetis des clés, nous précise un journaliste d’Europe 1 - passait par l’emplacement de la guillotine, le quartier VIP ainsi que les cellules “modèle de confort” du XIXe siècle. A cette occasion, les surveillant·es jouaient les guides-conférencier·es pour une expérience de tourisme carcéral plus complète : “La prison de la Santé comme si vous y étiez” nous rapporte ce même journaliste.

Les lieux d’enfermement seraient donc les monuments d’une histoire dont nous sommes les héritier·es, que nous ne devrions préserver et transmettre. Mais l’histoire de qui ? Et de quels “monuments” parlons-nous ? Plein·es de pieuses intentions, les auteur·ice·s de la tribune de Libé déclarent que “les prisons sont aussi des lieux de mémoire: celle des prisonniers [...], ses «sans voix» qui sont aussi bien souvent privés de mémoire, et celle de toute une société”. Pourtant, comme dans le reste du discours dominant, le point de vue des premier·es concerné·es n’apparaît nulle part. C’est bien en tant qu’objet patrimonial que la prison intéresse : en tant que bien hérité de nos Pères, cet ensemble d’hommes qui font la Grande Histoire, celle de la classe dominante, blanche et bourgeoise, et de ses institutions, derrière laquelle s’effacent toutes les autres mémoires.



Ce qui ressort du discours des chercheur·se·s, et se traduit ensuite dans les articles de presse, c'est que si les prisons sont dignes de conservation, c'est tout d'abord qu'elles témoignent des évolutions de la grande architecture publique, des avancées techniques du XIXe siècle et de la pensée des élites en matière pénale et carcérale. Se pose alors la question de quel lieu d'enfermement est éligible à la patrimonialisation : est-ce que les centres de rétention administrative (CRA) - construits loin du regard, sans visée de représentation de la part des pouvoirs publics et n'incarnant aucun projet officiel de société sous forme d'un discours moralisateur et hygiéniste sur la réinsertion - feront d'ici un siècle l'objet du même intérêt institutionnel ? On a du mal à l'imaginer. C'est que le patrimoine n'est jamais qu'un outil de mise en scène des idées et de la puissance de la classe dominante. Et pour que cela fonctionne, il faut être du "bon" côté de l'histoire : celui de la philosophie, du droit, de la grande architecture et de la morale chrétienne qui élève les pauvres et les racisé·e·s, victimes de leur propre déviance. Les CRA ne représentent rien de tout cela puisqu'ils sont quasiment absents des discours officiels.

Le second argument avancé en faveur d'un traitement patrimonial de la prison est qu'elle conserve la mémoire du travail des personnels pénitentiaires. Faire rentrer la prison dans le domaine du patrimoine sur de telles bases revient dès lors à une entreprise de valorisation de l'institution carcérale en lui construisant un récit historique favorable. Celui-ci permet de justifier son existence à la fois par un argument d'ancienneté et par les connotations positives attachées à ce récit. Une belle architecture, de grandes idées, une administration admirable et à la trappe les prisonnier·e·s. Le ministère de la Justice l'a bien compris, à lire la série de tweets produits à l'occasion de la réouverture de la Santé. Dans un exercice d'équilibrisme assez fameux, ils relient son existence à l'amélioration des conditions de détention, à l'abolition de la peine de mort et à la création d'une école nationale de formation des surveillant·e·s. On aurait presque envie de remercier le gouvernement pour son altruisme.





Ministère Justice @justice_gouv · 14 déc. 2018

Au XXe siècle on assiste à la disparition des derniers établissements pénitentiaires parisiens. Seule la Santé demeure en activité dans Paris intramuros. En 1893, elle accueille l'Ecole supérieure pénitentiaire, premier lieu national de formation des surveillants pénitentiaires



Ministère Justice @justice_gouv · 20 déc. 2018

La Santé est aussi liée à la lutte contre l'abolition de la peine de mort : Robert Badinter y a exercé au début de sa carrière d'avocat ; il sera très marqué par l'exécution (la dernière à Paris) en 1972 de Roger Bontems



Ministère Justice @justice_gouv · 14 déc. 2018

Au XXe siècle on assiste à la disparition des derniers établissements pénitentiaires parisiens. Seule la Santé demeure en activité dans Paris intramuros. En 1893, elle accueille l'Ecole supérieure pénitentiaire, premier lieu national de formation des surveillants pénitentiaires



Ce qui se dessine en creux de l'histoire patrimonialisée de la prison, c'est l'absence des prisonnier·es en tant que sujets. En effet, si la prison-patrimoine doit témoigner des idées des élites intellectuelles sur l'enfermement et de l'évolution des politiques publiques c'est bien celles qui les font ou les servent qui sont constituée·es en tant qu'acteur·rice·s. Dans le cadre d'une approche patrimoniale les prisonnier·es ne peuvent qu'être la masse passive qui subit et nourrit l'institution. Malgré la déclaration d'intention des auteur·ice·s de la tribune de Libé, cette approche ne permettra jamais de faire l'histoire des prisonnier·es, car elle ne laisse pas de place à leur autodétermination. Iels ne sont pas "sans voix", on refuse activement de les entendre. Si elle est dépolitisée, cette approche est loin d'être neutre : elle se place dans la droite ligne du discours officiel.

Le rôle de figurant·es imposé aux prisonnier·es crève les yeux avec l'exemple de la Santé : en la faisant relever du patrimoine, c'est non seulement leurs histoires individuelles qui sont niées, mais aussi la vie de ceux qui y sont encore incarcérés. "Les détenus" sont alors un groupe exotisé, dont la réalité est fantasmée lors d'une visite guidée - et encadrée - pendant les journées du patrimoine. La question de la visite de la prison-patrimoine par tout un chacun - comprendre ceux qui n'en connaissent pas la réalité dans leur quotidien - se prolonge dans les visites virtuelles produites par le département de recherches de la DAP. La Santé a la sienne, réalisée avant la fermeture de l'établissement car "un établissement désaffecté [...] n'a que peu d'intérêt au regard des critères qui président à la réalisation d'une visite virtuelle", d'après les actes des journées d'étude organisées par la DAP en 2016. Les prisonnier·es ont donc été photographié·es pour ensuite être effacés des prises de vue et ne garder que les images du bâtiment. Une métaphore parlante de l'effacement par la patrimonialisation : pour qu'on puisse avoir le loisir de visiter le monument, les prisonniers qui subissent actuellement l'enfermement doivent artificiellement disparaître. La couleur est d'ailleurs annoncée : une visite virtuelle répond à trois objectifs : "conserver les traces architecturales", "conserver la mémoire d'un lieu de travail" des agent·e·s de la pénitentiaire et doit avoir "une dimension civique [...] permettant à tout citoyen de pénétrer dans un établissement pour peine". Aucune mention des prisonnier·es. Quant à la dimension civique, est-il utile de préciser que tout ce qui relève du dispositif de sécurité de la prison n'apparaît pas dans la visite ? Un droit de regard tout relatif.

C'est le privilège de ceux qui n'ont jamais connu l'enfermement et qui ne le connaîtront probablement jamais du fait de leur identité sociale de trouver dans la prison un lieu méritant d'être conservé, admiré, visité pour l'intérêt historique qu'il représente. Le privilège d'une position qui se voudrait neutre mais qui assure en réalité le maintien de la domination d'une classe sur une autre - ceux qui sont activement visé·e·s par la police, la Justice et l'enfermement : les racisé·e·s et les précaires - par l'imposition de son discours sur la prison : en légitimant son existence, en la romantisant, en la patrimonialisant. La construction du discours patrimonial implique la négation de la réalité et de l'individualité des personnes enfermées et le refus de leur autodétermination.

La prison moderne : une prison modèle ?

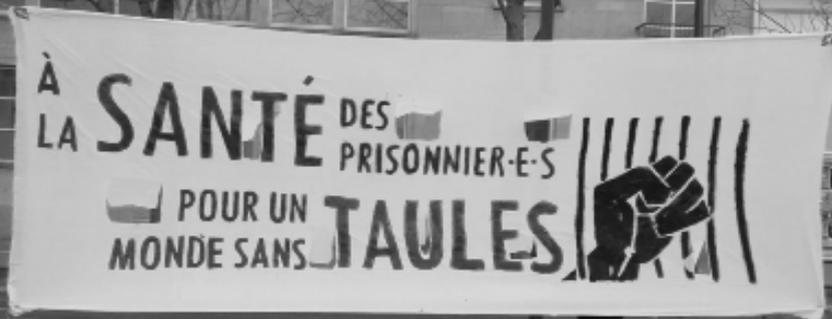
La lubie de la modernisation

La rénovation peut signifier remettre en état, à neuf, réhabiliter, ou bien transformer en donnant une forme nouvelle. Pour ce qui est des prisons, l'Etat peut s'orienter vers l'une ou l'autre de ces formules.

Si ces travaux sont pointés comme étant à visée humaniste, pour améliorer le quotidien des personnes détenues, il faut savoir que la motivation de tels travaux et de telles dépenses pour l'Etat vient plutôt des condamnations successives de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Cette dernière a déjà effectivement condamné 37 fois l'Etat français pour les conditions de détention qu'il impose aux personnes détenues, la Cour les considérant comme infligeant un traitement inhumain et dégradant.

Cependant, malgré les rénovations à répétition, les bâtiments pénitentiaires se dégradent encore et toujours à une vitesse folle, et de plus en plus vite. Ce rythme de dégradation est sans conteste dû d'une part à l'exécution bâclée des travaux de construction ou de rénovation, ce qui conduit à la découverte progressive d'un nombre important de malfaçons, mais aussi et surtout à la surpopulation carcérale. En effet, dès lors qu'un lieu est occupé par deux fois plus de personnes que prévu (comme c'est le cas de la Maison d'arrêt de Villepinte qui frôle les 200% d'occupation), il est inévitable que les lieux se dégradent deux fois plus vite. L'exiguïté des cellules, qui peinent à atteindre les 9m², joue également un rôle important dans ce cycle infernal construction-insalubrité-rénovation-insalubrité...puisqu'y sont enfermées bien (trop) souvent 3 voire 4 personnes, qui se partagent ces 9m² amputés évidemment du lit superposé, d'une petite table avec une chaise, souvent d'un petit réfrigérateur, et d'un toilet. L'espace disponible est alors en moyenne de 30 à 60 cm² par personne.

Toutefois, contrairement à une idée reçue, être seul·e en cellule n'est pas toujours souhaitable, ni souhaité. Si le confort matériel peut paraître plus satisfaisant, l'encellulement individuel (qui existait déjà au XIXe siècle) empêche la mise en place de solidarités entre les personnes détenues, ce qui va dans le sens de moins de liens sociaux, et donc conduit à un isolement plus grand. Cet isolement qui refuse de dire son nom est d'autant problématique qu'il ne peut en réalité que concerner les longues peines, les femmes et les mineur·es, puisque ce sont les cas où la surpopulation carcérale n'existe pas encore, or il s'agit aussi des personnes majoritairement isolées, peu visitées, et / ou vulnérables.



L'illusion de la prison modèle

A chaque nouvelle ouverture de prison, des prises de paroles publiques vantent les mérites de cette nouveauté : sa performance, sa sécurité, son confort, son humanisme. Puis à peine quelques années plus tard, les mêmes problèmes sont à nouveaux pointés du doigt. Pour ce qui est de la Santé, elle aussi a un jour été montrée comme une avancée : sa construction panoptique paraissait être le meilleur système pour surveiller les personnes enfermées sans que les surveillant.e.s soient vu.e.s, la présence de chauffage était l'avancée humaniste du siècle, et la présence de "siège d'aisance" en cellule, une révolution.

Aux personnes râlant et marmonnant que la prison devient le club-med, je répondrais qu'une prison neuve ou rénovée reste une prison, pas un lieu où la vie y serait ne serait-ce que digne.

Si l'ouverture ou la réouverture d'un établissement pénitentiaire est aujourd'hui l'occasion, comme à la Santé, de médiatiser les avancées telles que la présence de téléphones fixes et de douches en cellule, souvent les raisons ayant conduit à ces changements sont totalement fantasmées et les modalités restent bien cachées.

En effet, si la Santé se dote aujourd'hui de douches dans les cellules ce n'est pas uniquement par souci pour l'hygiène des personnes détenues (laquelle est encore le cadet des soucis des pouvoirs publics, à en voir l'état du centre pénitentiaire de Fresnes), mais bien car les conduire aux douches communes c'est, pour les surveillant.e.s pénitentiaires, un travail long et pénible, et l'organisation des déplacements au sein des prisons apparaît souvent comme la hantise du personnel pénitentiaire (bien que les déplacements aux douches n'aient lieu que trois fois par semaine).

En ce qui concerne les téléphones fixes en cellules, si cela peut passer comme un geste d'humanité envers les détenu.e.s, visant à favoriser le maintien du lien familial en leur permettant de téléphoner à n'importe quelle heure et non plus seulement pendant les promenades bi-quotidiennes (qui ont évidemment lieu sur les heures d'école et de travail, donc pas facile de joindre quelqu'un...), ce qui n'est généralement pas révélé c'est le prix de ces communications, qui s'élèvent selon la tarification annoncée par Telio (le groupe ayant remporté ce marché public) de 0,18€ à 1,25€ la minute selon qu'on téléphone à destination de la métropole française ou bien du "reste du monde". A ce prix là, comment ne pas préférer comme une immense partie de la population un abonnement mobile à 2€ tout compris ?

Comment s'explique ces coûts bien plus élevés que ceux pratiqués par les opérateurs mobiles avec qui nous contractons ? Très simplement par le fait que Telio se paye non pas sur l'installation des téléphones fixes mais sur les communications futures. Ce sont donc les détenue·s (personnes très majoritairement précaires) qui financent les travaux commandés par l'Etat. Mais ce n'est pas tout : ces prix couvrent également le coût de l'installation des brouilleurs qui seront également installés dans les prisons françaises. Les détenue·s payent donc également les outils de restriction de leur communication.

Peut-on dès lors parler de "révolution" ? Dans son sens de "tourner en rond", certainement.

Il existe aussi de ces changements incompréhensibles et inutiles. Un exemple frappant, si on s'écarte de la Santé mais toujours en Ile-de-France : le portique-scanner à l'entrée du Centre Pénitentiaire de Fresnes, qui d'après des surveillant·e·s aurait coûté près de 200 000€, n'est jamais utilisé, car le temps de mise en marche est semble-t-il trop long et son utilisation coûterait trop cher (sans parler du fait que les surveillant·e·s ne sont évidemment pas formé·e·s aux nouvelles technologies donc souvent ne savent pas s'en servir).

A côté de ces changements, hypocrites on l'a vu, la rénovation ou la construction de prisons "modèles" est aussi l'occasion de mettre en place des nouvelles technologies, souvent issue de techniques et de matériel militaires de surveillance.

L'ouverture à distance des portes, l'architecture panoptique qui permet à un·e surveillant·e placé·e au centre d'avoir une vue à 360° sur les différentes ailes partant de son bureau, l'arsenal de caméras aux abords de la prison comme à l'intérieur évidemment, participent donc à (re)créer une société placée sous le signe de la surveillance, à l'intérieur des murs.

La sécurité, présentée à tout va comme l'objectif premier et l'argument d'autorité des pouvoirs publics, a alors pour effet de briser les individu·e·s enfermés, de leur dénier toute humanité, de les désinsérer, leur faire perdre tout espoir de relation sociale normale et bien sûr de leur faire intégrer la contrainte. En effet, comment penser à s'enfuir, à retrouver sa liberté, à se pardonner soi-même et à tenter de se faire pardonner par d'autres, lorsqu'on nous persuade que notre place est entre ces murs et sous une armée de caméras et de surveillant·e·s 24h/24 ? Ce qui est recherché, c'est la résignation.

La surveillance, et par elle le contrôle de l'esprit, vient ainsi se superposer à la contrainte physique exercée sur le corps. Peut-être à terme la remplacera-t-elle. Or, on peut se poser la question de son caractère plus pernicieux et impalpable, ainsi que de son pouvoir destructeur pour l'individu.

**LA SAINTE NUIT
GRAVEMENT A
LA SOCIÉTÉ**

La Sainte
tue.

A la santé des entreprises !

Si la réouverture de la prison de La Santé interroge sur les volontés étatiques en matière de justice, elle interroge aussi sur ce que sont les prisons en France aujourd'hui. Le Centre Pénitentiaire de Paris La Santé, comme beaucoup d'autres, est co-géré par le secteur privé.

Le secteur privé et l'activité pénitentiaire

Si on croyait que les prisons étaient à la seule responsabilité de l'Etat, c'est raté. Depuis 30 ans, toutes les nouvelles prisons ont été construites et/ou gérées avec l'aide de groupements d'entreprises. En 2017, sur plus de 180 établissements pénitentiaires, un tiers était en gestion semi-privée. Toutefois, ces 60 établissements hébergeaient plus de 50% de la population carcérale. La Santé ne fait bien-sûr pas exception à la règle et rouvre même en Partenariat Public-Privé (PPP), alors que Nicole Bellobet avait annoncé en mars 2018 l'arrêt du recours à ce type de contrat pour des raisons de coût. En effet, la Santé sera peut-être la dernière prison de son type, fonctionnant avec un montage contractuel maintes fois dénoncé -et pas que par nous, qu'on se rassure !- puisque le Sénat en 2014 et la Cour des Comptes en 2017 avait alerté sur le danger des PPP, qualifiés même de "bombes à retardement".



Le capital a toujours faim

Sur le marché français de l'enfermement et de la désinsertion, Suez, Idex, Sodexho mais également Bouygues, Vinci, Eiffage et Spie-Batignolles se partagent un juteux gâteau quand on sait que les travaux de la Santé ont représenté pas moins de 210 millions d'euros ! Mais de quel savoir-faire font profiter à l'administration pénitentiaire ces entreprises ? Ni de la direction, de la surveillance et du greffe -qu'on se rassure, nous ne sommes pas encore aux Etats-Unis. Tout le reste y passe, tout ! De la "nourriture" au nettoyage en passant par l'enseignement, les activités socio-éducatives ou encore le travail des personnes détenues !



Si on considère qu'il faut considérer le coût comme une variable valable dans le débat sur les prisons, la gestion privée est un bon argument contre les nouvelles prisons françaises. Le coût y dépasse largement celui des prisons gérées par le public. Si on considère toutefois que le coût n'a pas à rentrer dans le débat (une prison pas chère reste une prison), on peut s'interroger sur la moralité du chiffre d'affaires et des bénéfices engrangés sur le dos de la précarisation de milliers de vie chaque année.

La construction de places de prison, cette Chimère.

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a déclaré vouloir construire 15000 places de prison. Finalement, ce sera 7000 lors de ce quinquennat et 7000 lors du prochain (encore faut-il qu'il y ait un prochain). En 30 ans, l'Etat a construit 23 000 places alors que la population carcérale a augmenté de 25 000 personnes ; la délinquance n'a, elle, pas augmenté. Plus on construit, plus on incarcère. Et en plus, c'est bon pour le PIB.

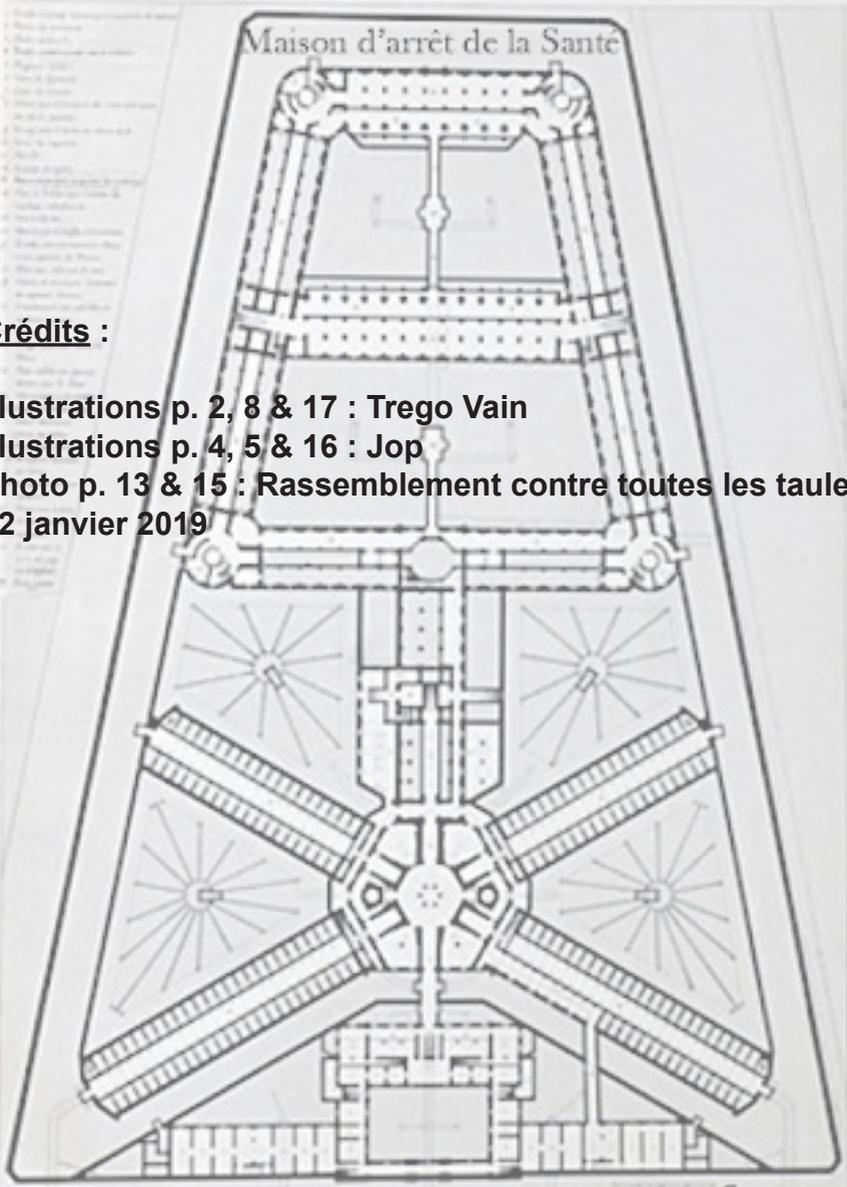
CONCLUSION GENERALE

On l'aura bien compris, la rénovation de la prison de la Santé n'a rien de révolutionnaire. La communication officielle camoufle une réalité peu glorieuse derrière un discours moderniste : celle d'une continuité totale avec les logiques présidant à l'enfermement depuis le XIX^e siècle, au moins. S'intéresser à sa réouverture, c'est finalement s'intéresser aux prisons modernes, qui trancheraient totalement de l'image qu'on a de Fresnes ou encore des anciennes Baumettes. C'est se demander ce qu'une nouvelle prison change radicalement, sous le vernis des déclarations du Ministère de la Justice. On y est toujours surveillé·e, classé·e et déclassé·e, discriminé·e, enfermé·e, bref désinséré·e. Et puis, qu'on se le dise : la prison ne concerne pas que ceux qui y sont détenu·es. Elle concerne les compagnes, elle concerne les soeurs, elle concerne les mères. Elle précarise toujours plus les milieux qui ne sont pas des plus favorisés. Mettre quelqu'un en prison, c'est lui faire perdre son emploi, l'éloigner de ses proches et condamner aussi sa famille. Ça signifie un revenu en moins, un parent en moins, des temps de trajets et des coûts supplémentaires, une charge de travail augmentée pour les proches et en particulier les femmes. On est en droit de se questionner sur le bien-fondé d'un système judiciaire construit sur de telles fondations.

Réformer la prison n'est pas la solution. Elle perpétue ce contre quoi elle prétend lutter. La prison casse, brise, broie et jette. Elle est au centre d'un système discriminatoire qu'elle participe à produire. Peu importe sa couleur, peu importe son architecture, peu importe son coût, une prison reste une prison. C'est une institution dont l'échec est programmé, prévu de longue date, et qui remplit en réalité son but officieux. Comment croire que pour "aider" une personne, il faudrait la couper de sa famille, ses ami·es, son logement ou bien son travail ? C'est à se demander dans quel but la prison a été créée, dans quel but elle est maintenue et même développée. Et si au lieu d'aider à respirer, elle maintenait la tête des gens sous l'eau ? Si le rôle attendu d'une prison n'avait finalement jamais été la réhabilitation des personnes enfermées ? Si elle n'était qu'un outil de contrôle social des précaires et des non-blanc·he·s, permettant de précariser des dizaines de milliers de personnes en en condamnant qu'une ? La prison ne répond à aucune autre fonction que celle de perpétuer un ordre social inégalitaire.



LE TRAVAIL



Crédits :

illustrations p. 2, 8 & 17 : Trego Vain

illustrations p. 4, 5 & 16 : Jop

photo p. 13 & 15 : Rassemblement contre toutes les taules le
12 janvier 2019

C'EST LA SANTÉ